

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 595'000.- pour financer les études de la création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron – Moudon, sur la commune de Moudon

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 26 août 2021, à la salle Romane, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Anne-Laure Botteron-Métraux, de MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-Christophe Birchler, Pierre Volet, Jean-François Cachin, Cédric Echenard, Stéphane Rezso, Pierre-Alain Favrod, Alexandre Rydlo, Vincent Jaques, Claude-Alain Gebhard (qui remplace Cloé Pointet), Olivier Epars (qui remplace Alice Genoud), Jean-Luc Chollet (qui remplace José Durussel), et de M. Jean-François Thuillard, président. Mmes Alice Genoud, Cloé Pointet, et M. José Durussel étaient excusés.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH, était accompagnée de MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Pierre Bays, chef de la division infrastructures (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La solution retenue avec la commune a pris beaucoup de temps. La problématique principale concerne l'absence de rampe d'accès à la RC 601 depuis la RC 626 en direction de Berne, ce qui oblige les véhicules en provenance d'Oron ou du sud de Moudon se dirigeant en direction de Berne à traverser la localité de Moudon. Une autre problématique concerne une bretelle d'accès existante, dangereuse, qui devait être sécurisée.

Les problématiques de ce projet sont complexes à résoudre, avec un territoire restreint, un réseau ferroviaire, la route de Berne, des piétons, des cyclistes, des commerces, etc. Il a fallu beaucoup de temps pour trouver une solution qui convienne à tout le monde. Le projet est situé à l'entrée sud de Moudon au lieu-dit « Les Sorbiers ».

Dans la situation actuelle, depuis la cartonnerie, l'insertion sur la RC 601 se fait par une courte bretelle avec un stop en biseau sur une route à 80 km/h. Le domaine public, assez large en direction de Lausanne, sera utilisé pour créer une piste d'accélération qui permettra de s'insérer sur la route de Berne à une vitesse non nulle, améliorant la fluidité et la sécurité de l'axe. Ensuite au niveau de la voirie, la commune va profiter de l'intervention pour créer un trottoir mixte, qui permettra d'accéder à la piscine à proximité. Le giratoire provisoire situé sur la RC 626 est resserré et les poids lourds qui doivent le franchir sont quasiment sur la voie de sens inverse pour le passer. Ainsi les accès, les traversées et la gestion des piétons ne sont pas satisfaisants et seront corrigés. Concernant le pont routier sur la route de Berne, le tablier est en relativement bon état. En revanche, les culées sont attaquées par le sel de déverglage et la carbonatation. Il sera assaini sans l'élargir et toucher à la géométrie. Le pont qui enjambe la voie CFF est en mauvais état et situé à l'angle

de la sortie de la route de Berne en venant de Lausanne, avec un virage à droite très serré, qui sera corrigé. La zone industrielle de la Pussaz s'est développée et un centre commercial vient de s'implanter sur le chemin du Devin, ce qui génère du trafic, notamment des camions de livraison, des véhicules de fournisseurs, d'artisans, de clients, etc. Il n'y a ni régulation ni présélection. Un carrefour giratoire est prévu pour mieux sécuriser et réguler les accès à ces endroits. Pour éviter la traversée de Moudon depuis la RC 626 en direction de Payerne, une nouvelle bretelle sera créée entre la voie CFF et la route de Berne. La commune participera financièrement au projet.

Après l'étude de multiples variantes pour gérer le trafic, un double giratoire sera créé. La géométrie du giratoire existant sera rendue conforme, avec des traversées pour les piétons. Le nouveau giratoire permettra notamment de distribuer le trafic vers la zone industrielle et au trafic de sortir de la route de Berne. Le présent EMPD comprend la part cantonale du financement des études. La commune va prochainement voter le crédit également (Préavis No 02-21). Ce crédit finançant les études permettra de parvenir jusqu'à la rentrée des offres, en vue d'un second EMPD pour financer les travaux.

3. DISCUSSION GENERALE

La discussion n'est pas demandée.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

(Seuls les chapitres ayant fait l'objet de remarques sont mentionnés)

1.4 Description des travaux prévus

Un crédit d'étude permet de retravailler le concept. L'étude de la possibilité d'éviter d'imperméabiliser certains îlots ou les centres des giratoires avec des alternatives au bitume est notée.

1.7 Coûts des travaux et des études prévus pour le Canton

Un commissaire souhaite des précisions concernant l'établissement des preuves à futur.

Ce sont des constats avant travaux qui peuvent concerner des bâtiments, des ouvrages de soutènement, des conduites et canalisations, les installations des CFF, etc. Il y aura également un constat après travaux pour mesurer les éventuels dégâts.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Froideville, le 8 octobre 2021.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Thuillard*